Question du Député de Mayotte, Ibrahim ABOUBACAR

Lors l’examen de la Mission Outre-mer

Séance du 16 novembre 2016

Monsieur le Président,

Madame la Ministre,

Cher collègues,

La situation financière des collectivités de Mayotte est particulièrement préoccupante. Vous le savez, cette année encore, pour des raisons tant conjoncturelles que structurelles, les budgets de plusieurs collectivités de l’île ont dû être arrêtés par le Préfet. La Cour des comptes a largement rendu compte des raisons de cet état de fait et je n’y reviendrai pas dans son rapport du 11 janvier dernier. Les élus de Mayotte ont pu échanger avec le Premier Ministre sur ce sujet lorsqu’il les a reçus le 26 avril 2016. Dix engagements ont été pris par le Chef du Gouvernement à cette occasion, parmi lesquels, car je ne les citerai pas tous :

1. L’intégration d’un coefficient correcteur permettant de prendre en compte la croissance démographique dans le calcul des dotations des collectivités locales ;
2. La revalorisation de la DGF pour le Département de Mayotte, *via* une prise en compte de ses compétences régionales ;
3. Le règlement des créances fiscales croisées à l'occasion de la transition fiscale de 2014 ;
4. La compensation de l’aide sociale à l’enfance (ASE) au Départemental de Mayotte ;
5. Une modification de la répartition de l’octroi en mer entre les différentes collectivités territoriales mahoraises et les compensations consécutives ;
6. La révision du niveau des valeurs locatives pour déterminer l’assiette et le recouvrement des taxes foncières locales et *in fine* la correction des distorsions fiscales résultant de l'ordonnance fiscale de novembre 2013 en vue de retrouver une pression fiscale juste et équitable ;

Je souhaite, Madame la Ministre, savoir où en sommes-nous dans la concrétisation de ces engagements dans les travaux budgétaires de cette fin d’année.

Je vous remercie.